

AVIS DE COURSE
Samedi 20 septembre 2025



Ronde des Sauveteurs en Mer

Autorité organisatrice : SNGRPC

Grade : 5 C

Lieu : Baie d'Aigues Mortes

**Venez défier l'équipage SNSM (sur un voilier 😊) lors de cette
régate où les bénéfices sont reversés à la SNSM**



**Embarquez un jeune licencié du Gard (U26) lors de l'opération :
1 Jeune - 1 Habitable du Comité Départemental Voile Gard Lozère,
avec la participation du Conseil Général du Gard**

--	--	--



PROGRAMME :

Vendredi 19 Septembre 2025 à 17h : clôture des inscriptions.

Samedi 20 Septembre 2025

9h00 : Accueil petit déjeuner

9h30 : Briefing au club

10h30 : 1er signal d'avertissement

à partir de 17h00

Démonstration sécurité par la SNSM

Résultats et remise des prix au club.

Tirage au sort de la tombola (5€ le ticket)

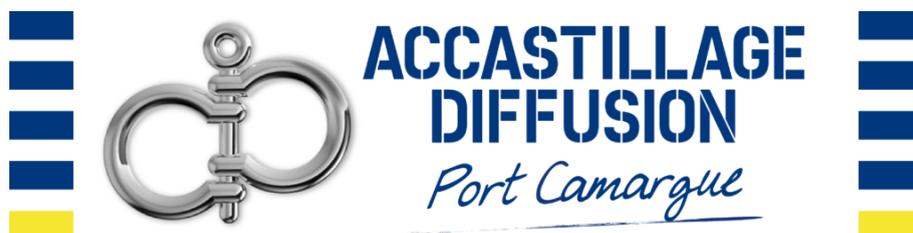
au profit de la SNSM de Port Camargue.

Rafraîchissements offerts par la SNGRPC

*Prolongation dinatoire avec grillades, restauration rapide par SNSM et SNGRPC
au profit de la SNSM*

PARTENAIRES

Nombreux lots offert par le partenaire titre pour la tombola



Les fameux restaurants de Port Camargue vous offrent une dotation de 8 repas :
Le SOLEOU CHEZ MAX, restaurant traditionnel ouvert à l'année
L'ESCAPADE, pizzeria grill au feu de bois.



--	--	--

1. RÈGLES

- 1.1. La régata sera régie par :
Les RIR,
le présent avis de course,
la fiche course.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

La régata est ouverte à tous les bateaux des classes OSIRIS, en conformité avec les règles de **navigation côtière** (moins de 6 milles nautique d'un abri).
Les bateaux dépourvus d'un contrat de jauge valide constituent de fait le groupe X et seront classés à part quel que soit leur nombre, en classement bis, selon la méthode exposée au document H 120 OSIRIS

3. DOCUMENTS EXIGIBLES À L'INSCRIPTION

- 3.1. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant".
- 3.2. Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 3.3. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4. 1 JEUNE – 1 HABITABLE : ACTION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE VOILE 30-48



Le CDV30-48 soutient la pratique de la voile des plus jeunes licenciés du territoire, et organise en collaboration avec la SNGRPC, l'opération nommée :

1 JEUNE – 1 HABITABLE

Pour encourager les jeunes licenciés de –26 ans du Gard, à la pratique de la voile habitable, nous invitons les régatiers inscrits à cette ronde SNSM à **embarquer l'un d'eux à bord** comme équipier.

Le Comité Départemental de Voile 30-48 vous remercie de votre action volontaire au partage intergénérationnel.

MISER SUR L'AVENIR PAR LE PARTAGE.



--	--	--

5. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription requis sont de 20 Euros pour l'engagement du bateau.

L'inscription sera effectuée à distance sur notre boutique en ligne sur le lien suivant :

<https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> , et au secrétariat de la SNGRPC.

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits et licences avant la clôture des inscriptions.

6. ACCUEIL DES BATEAUX

L'accueil gracieux des bateaux à Port Camargue est possible, 7 jours avant la régates et 7 jours après. Se renseigner auprès du secrétariat du Club au préalable et se signaler aux instances de la régie portuaire à l'arrivée.

7. FICHE COURSE

La fiche course sera disponible au plus tard 48h avant le briefing, à l'adresse

<https://www.sngrpc.com/ronde-blanche/ronde-des-sauveteurs-en-mer/>

8. PARCOURS

Parcours construit.

Parcours côtier.

Et tout parcours que le comité de course estimera adapté en fonction des conditions météorologiques au moment du départ.

9. CLASSEMENT

9.1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...

9.2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.

9.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

9.4. Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

9.5. Application du CVL dans tous les cas

9.6. Parcours au vent sous le vent et parcours olympique, la formule temps sur temps sera appliquée

9.7. Parcours côtiers, la formule temps sur distance sera appliquée.

10. PRIX

Le TROPHÉE SNSM est en jeu, le vainqueur de la régates en sera le détenteur pour 1 an et le remettra en jeu l'année suivante.

Le trophée sera acquis définitivement au premier skipper le remportant 3 années consécutivement.

Vega est le tenant du trophée et compte 1 victoire.

11. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.



12. PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'Autorité Organisatrice, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

SNGRPC - Corinne DARDE
Quai d'Escale 30240 LE GRAU DU ROI
TEL : 04 66 53 29 47 contact@sngrpc.com

14. ZONE DE COURSE

